

VIII. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Liste des incidents	Prix en euros
■ CHÈQUE A L'ENCAISSEMENT REVENANT IMPAYÉ <i>Si protêt demandé par le bénéficiaire, frais à sa charge</i>	Frais du correspondant
■ OPPOSITION SUR CHÈQUE	30 €
■ OPPOSITION SUR CHÉQUIER	50 €
■ REJET DE CHÈQUE (IMPAYÉ)	50 €
■ CONTESTATION SUR PRÉLÈVEMENT OU TIP	Gratuit
■ REJET DE PRÉLÈVEMENT OU TIP SANS PROVISION <i>frais de rejet limités au montant du prélèvement ou TIP si ce dernier est inférieur ou égal à 20€</i>	20 €
■ EFFET IMPAYÉ (PAR EFFET)	25 €
■ FRAIS DE REJET (PAR EFFET)	25 €
■ DÉCOUVERT NON CONVENU OU NON FORMALISÉ	Nous consulter

IX. PRIX EN EUROS PAR DATES

■ VERSEMENT OU RETRAIT D'ESPÈCES SANS CHANGE	Jour de l'opération
■ VERSEMENT D'ESPECES AVEC CHANGE	Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré
■ RETRAIT D'ESPECES AVEC CHANGE	Jour de comptabilisation - 1 jour ouvré
■ REMISE DE CHÈQUE	Jour de comptabilisation + 2 jours ouvrés
■ EMISSION D'UN VIREMENT SEPA	Date d'exécution de l'opération
■ EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA : - En euros ou devises de l'Espace Economique Européen - Autres devises	Date d'exécution de l'opération Date d'exécution de l'opération -1 jour ouvré
■ RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA	Jour de l'opération
■ RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA	Jour de l'opération +1 jour ouvré
■ PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA / TIP	Jour de l'opération
■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE EN FRANCE	Jour de l'opération
■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE EN EUROS À L'ÉTRANGER	Jour de l'opération - 1 jour ouvré
■ REMISE DE CHÈQUE EN EUROS SUR L'ÉTRANGER	Jour de l'opération + 1 jour calendrier
■ REMISE DE CHÈQUE EN DEVICES SUR L'ÉTRANGER *	Jour de l'opération + 3 jours ouvrés

* La Banque BIA offre ce service pour toutes devises à l'exclusion du dollar US

HORAIRES LIMITES DE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

La Banque BIA s'engage à exécuter les opérations (EURO, USD, autres devises nous consulter) sous la valeur de règlement interbancaire demandé, sous réserve du respect par le client des horaires limites des prises en charge des instructions, à condition que celles-ci soient conformes aux spécifications (propres à chaque nature de flux) et s'il existe au préalable la provision en compte ou l'éventuelle autorisation de découvert.

Opérations de très gros montants :

Afin de permettre à la Banque BIA de respecter ses obligations en matière de gestion de la liquidité, les opérations émises ou reçues > ou = 8 M€ devront faire impérativement l'objet d'une annonce à J-1 à la Banque BIA via Swift.

Les horaires mentionnés sont ceux de la France métropolitaine (CET).

Les horaires de fin ne constituent pas généralement des limites absolues, mais des horaires limites au delà desquels notre banque ne peut s'engager à exécuter les opérations telles qu'ordonnées par le client, mais seulement à faire ses meilleurs efforts.

Plage horaire 1 : exécution des opérations reçues à partir de :

Début de réception J – 4 ouvrés avant date de règlement

Fin réception J à 11h (CET) date de règlement

Plage 2 horaire tardif : exécution des opérations reçues à J avec une date de règlement à J

Début réception après 11h et fin de réception 16h (CET) J date de règlement

Plage horaire 3 : exécution des opérations reçues pour date de règlement à J

Début réception après 16h (CET) date de règlement reportée à J + 1

X. RÉSOUDRE UN LITIGE

Réclamation auprès de la Banque BIA ou saisine du Médiateur

Le premier interlocuteur pour vous satisfaire : votre Chargé de clientèle

Contactez tout d'abord votre Chargé de clientèle pour lui faire part de vos interrogations ou de votre insatisfaction à l'Agence, par téléphone, par email ou par courrier postal.

En seconde écoute, le Service Réclamations est à votre disposition. En cas de persistance de votre insatisfaction :

Par mail, à l'adresse suivante : contact@bia-paris.fr

Par écrit, à l'adresse suivante :

Service Réclamations
BANQUE BIA
67, Avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Ce Service veillera à traiter votre réclamation avec équité, justice et efficacité.

Un accusé de réception de votre réclamation vous sera adressé dans un délai de 5 jours ouvrés.

La Banque BIA s'engage à vous répondre dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans un délai de deux mois, sauf si la complexité de la réclamation justifie un temps de traitement plus long ce dont nous vous informerons le cas échéant.

Les délais précités courent à compter de la date de réception de votre réclamation par le Service - Réclamations.

Une fois les deux recours exercés successivement ou sans réponse de la BANQUE BIA à l'issue d'un délai de 60 jours à compter de la réception de votre réclamation par le Service Réclamations, vous disposez de la possibilité de saisir gratuitement un **Médiateur indépendant de la Fédération Bancaire Française**

Toute demande de médiation suppose l'envoi ou le dépôt d'un dossier par le client de la Banque.

Celui-ci doit être adressé au médiateur :

- Soit en complétant le formulaire de saisine sur le site internet : lemediateur.fbf.fr

- Soit par courrier à l'adresse suivante :

Le médiateur auprès de la FBF
CS 151
75422 PARIS Cedex 09

La saisine du Médiateur doit s'effectuer obligatoirement par écrit, en langue française.

Sa réponse vous parviendra dans un délai maximum de 2 mois.

Vous pouvez nous contacter
soit par téléphone au **33 (1) 53 76 62 62**,
soit via notre site Internet **www.bia-paris.fr**



Comptes et opérations des Correspondants bancaires

Conditions et tarifs appliqués
aux comptes et opérations
des Correspondants bancaires
à compter du 1er mars 2017



Le présent document indique les prix des principaux produits et services offerts aux correspondants bancaires appliqués à compter du 1er mars 2017.

Il n'est pas exhaustif et ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Ces conditions annulent et remplacent les précédentes à compter du 1er mars 2017.

Les tarifs sont exprimés en euros H.T. Le taux de TVA en vigueur sera appliqué aux opérations taxables.

Votre chargé d'affaires Banque BIA se tient à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.



www.bia-paris.fr



67, avenue Franklin-Roosevelt – 75008 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 76 62 62 – Télécopieur : 33 (0)1 42 89 09 59
Télex : 640 340 BIAFX – 644 030 BIAPA - SWIFT : BIARFRPP

SOMMAIRE

I.	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte
II.	Vos moyens et opérations de paiement
III.	Rémunération des comptes créditeurs et découverts en compte
IV.	Prêts interbancaires
V.	Vos opérations documentaires
VI.	Vos opérations à l'international
VII.	Autres services
VIII.	Irrégularités et incidents
IX.	Dates de valeur et horaires limites de traitement
X.	Résoudre un litige

I. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Liste des services	Prix en euros
■ OUVERTURE DE COMPTE – CLÔTURE DE COMPTE	Gratuit
■ SERVICE DE CHANGEMENT DE DOMICILIATION BANCAIRE	Gratuit
■ RELEVÉ DE COMPTE DÉCADAIRE (FORMAT PAPIER)	10 € par mois et par compte
■ RELEVÉ DE COMPTE MENSUEL PAR COURRIER	Gratuit
■ RELEVÉ DE COMPTE QUOTIDIEN PAR MT950	Gratuit
■ FRAIS MENSUELS DE TENUE DE COMPTE	40 € par mois et par compte
■ FRAIS DE TENUE DE COMPTE INACTIF DEPUIS PLUS D'UN AN	30 € par mois et par compte
■ FRAIS D'ENVOI DE CHÉQUIER PAR COURRIER	5 € + frais de courrier
■ AVIS D'OPÉRATION - <i>Swift MT 900</i> - <i>Swift MT 910</i>	Gratuit Gratuit
■ CIRCULARISATION (AUDIT)	170 €

II. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ VERSEMENT ESPÈCES EN EURO	Gratuit
■ VERSEMENT ESPÈCES EN DEVICES	Gratuit
■ RETRAIT ESPÈCES EN EURO	Gratuit
■ RETRAIT ESPÈCES EN DEVICES	Gratuit
■ REMISE DE CHÈQUE EN EURO POUR ENCAISSEMENT SUR LA FRANCE - <i>Sauf Bonne Fin (SBF)</i> - <i>Crédit Après Encaissement (CAE)</i> - <i>Traveller cheque (par chèque)</i>	Gratuit 9 € 15 € 2 €
■ PAIEMENT DE CHÈQUE EN EURO	Gratuit
■ ÉMISSION DE CHÈQUE DE BANQUE	25 €
■ MISE À DISPOSITION (PAYABLE À NOS CAISSES)	15 €
■ PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT OU TIP OU SDD	Gratuit
■ RÉVOCATION DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA/TIP	15 €
■ ENCAISSEMENT D'EFFET TIRÉ SUR LA FRANCE - <i>Par effet</i> - <i>Par bordereau</i>	10 € 16 €

III. RÉMUNÉRATION DES COMPTES CRÉDITEURS ET DÉCOUVERTS EN COMPTE

Liste des services	Prix en euros
■ RÉMUNÉRATION DES COMPTES DE DÉPÔTS À VUE CRÉDITEURS - <i>à partir d'un montant minimum de 30.000€</i> <i>ou contre-valeur en devises</i>	Nous consulter
■ RÉMUNÉRATION DES COMPTES DE DÉPÔTS À TERME - <i>durée minimum : 1 mois et montant minimum de 10.000€</i> <i>ou contre-valeur en devises</i>	Nous consulter
■ DÉCOUVERT EN COMPTE CONVENU OU FORMALISÉ	Nous consulter

IV. PRÊTS INTERBANCAIRES

■ PRÊTS INTERBANCAIRES (TRÉSORERIE-CHANGE)	Nous consulter
---	----------------

V. VOS OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES

■ CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT : <i>Commission de confirmation</i> <i>Commission de notification</i> <i>Commission de levée de documents</i> <i>Commission de paiement différé</i> <i>Commission de modification</i> <i>Commission d'acceptation</i> <i>Commission de transfert</i> <i>Commission sur documents irréguliers</i>	Nous consulter (taux fixés en fonction de la banque du montant et de la durée de validité de l'opération) Pour les L/Cs de faible montant (jusqu'à 30.000 € pour les L/Cs confirmées et 75.000 € pour les L/Cs notifiées), des forfaits sont appliqués.
<i>Frais de port et Swift</i>	Nous consulter
■ REMISE DOCUMENTAIRE <i>Commission d'encaissement</i> <i>Frais de port et Swift</i>	0,25 % (minimum 150 € et maximum 400 €) Nous consulter

VI. VOS OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Liste des services	Prix en euros
■ VIREMENT REÇU EN DEVICES SANS CHANGE	Gratuit
■ VIREMENT REÇU EN DEVICES AVEC CHANGE	Cours Banque BIA
■ TRANSFERT VERS L'ÉTRANGER TOUTES DEVICES - <i>de 0 à 150.000€ ou contre-valeur</i> - <i>supérieur à 150.000€ ou contre-valeur</i> - <i>Frais de Swift</i>	35 € 60 € 25 €
<i>Commission de change éventuelle :</i> - <i>jusqu'à 150.000€ ou contre valeur</i> - <i>supérieur à 150.000€ ou contre valeur</i>	30 € 50 €
■ RÉGLEMENT À L'ÉTRANGER DE CHÈQUES TIRÉS SUR NOS CAISSES - <i>à régler par le client tiré et le cas échéant par le bénéficiaire</i>	40 €
■ ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE TIRÉ À L'ÉTRANGER (SANS CHANGE) - <i>Commission de change éventuelle</i>	20 € 15 €
■ VIREMENT DE TRÉSORERIE ÉMIS EN FAVEUR DE LA BANQUE AUPRÈS D'UN AUTRE CORRESPONDANT	Gratuit
■ VIREMENT ÉMIS TOUTES DEVICES D'UNE BANQUE EN FAVEUR D'UNE AUTRE BANQUE <i>avec le BIC et IBAN</i> <i>Supplément émission horaire tardif</i> <i>Supplément frais de réparation</i> <i>Supplément frais GAFI</i>	40 € 25 € 25 € 60 € + frais éventuels du correspondant
■ VIREMENT ÉMIS EN EURO EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE VERS « UE » (UNION EUROPÉENNE) <i>Ordinaire avec le BIC et IBAN</i> <i>Virement urgent</i> <i>Supplément émission horaire tardif</i> <i>Supplément frais de réparation</i> <i>Supplément frais OUR</i> <i>Supplément frais GAFI</i>	30 € 40 € 25 € 25 € 25 € 60 €
<i>(ces 4 suppléments restant à la charge du donneur d'ordre)</i>	+ frais éventuels du correspondant
■ VIREMENT REÇU EN EURO - <i>D'ordre d'une banque</i> - <i>D'ordre d'un client</i>	Gratuit Gratuit

VII. AUTRES SERVICES

Liste des services	Prix en euros
■ ÉMISSION DE CAUTION OU DE GARANTIE - <i>Frais fixes de rédaction</i> - <i>Commission annuelle (payable d'avance, par trimestre indivisible)</i> - <i>Frais de délivrance</i>	120 € 2 % minimum 400 € l'an 25 €
■ OPÉRATIONS JURIDIQUES - <i>Voies civiles d'exécution</i> <i>et avis à tiers détenteur</i>	250 €
■ RECHERCHE, RÉÉDITION ET TRANSMISSION DE DOCUMENTS OU DE RELEVÉS DE COMPTE - <i>Document de moins d'un an</i> - <i>Document de plus d'un an</i> - <i>Envoi par fax (1^{re} page)</i> - <i>Envoi par fax (par page suivante)</i> - <i>Recherche importante</i>	25 € 40 € 6 € 2 € Sur devis
■ ATTESTATION EN FAVEUR DU TITULAIRE DU COMPTE	40 €
■ Courrier domicilié à la Banque BIA	20 € par mois
■ AVIS D'OPÉRATIONS - <i>Swift MT 900</i> - <i>Swift MT 910</i>	Gratuit Gratuit
■ CHANGEMENT D'ADRESSE NON SIGNALÉ ENTRAINANT UN RETOUR DE COURRIER	10 € par mois à compter du 1er courrier retourné et jusqu'à régularisation
■ LETTRE DE CLÔTURE JURIDIQUE	30 €
■ INFORMATION ANNUELLE DES CAUTIONS (ART. L 313-22 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)	75 €